



DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie



FORMATIONS BNSSA 2018/2019

Contact à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale:
Pascal LEPILLER : 02.32.24.86.09 ou pascal.lepillier@eure.gouv.fr

Contact au Comité Départemental de Sauvetage et de Secourisme de l'Eure:
Yannick FARRE : 02.32.43.10.82 ou 06 09 66 02 03

FORMATION AU RECYCLAGE BNSSA

Les titulaires du B.N.S.S.A. doivent prolonger la validité de leur diplôme au bout de cinq ans et doivent être à jour de la formation continue au secourisme selon la réglementation en vigueur : Ils doivent être en possession de l'attestation de recyclage «prévention secours en équipe niveau 1 ou 2 » en cours de validité.

En juillet 2018 : retrait des dossiers d'inscription à la DDCS 27

Elle est organisée du 18 au 19 avril 2019 à la piscine Jean Bouin à Evreux + le 08 mai 2019 : 1 journée obligatoire à la base de loisirs de Léry-Poses.

La clôture des inscriptions est fixée au 29 mars 2019.

Le coût est de 150 €.

Pour les dossiers d'inscription contacter la DDCS

L'examen de révision aura lieu en juin 2019 (date et lieu à confirmer) et comprend 2 épreuves (voir extraits de l'arrêté du 22/06/2011)

EPREUVES EXAMEN DE REVISION - BNSSA (arrêté du 22/06/2011)

Epreuve 1

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
- **3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.**

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

Epreuve 2

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

COMITE DEPARTEMENTAL DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME DE L'EURE

Piscine Municipale de Bernay – M. Yannick FARRE

27300 BERNAY

Tél. 02.32.43.10.82

et

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE L'EURE

Cité Administrative

Boulevard Georges Chauvin

27023 EVREUX CEDEX

Tél. 02.32.24.86.09 – 02.32.24.86.07

**PREPARATION A L'EXAMEN DE RECYCLAGE
DU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE**

ANNEE 2019

DEMANDE D'INSCRIPTION à retourner **pour le 29 mars 2019**

à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure

Pôle Jeunesse Sport et Vie Associative

A l'attention de PASCAL LEPILLER

cité administrative – bd Georges Chauvin

27023 EVREUX CEDEX

NOM :

PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél. personnel :

Mail :

Tél. professionnel :

Je sollicite mon inscription à la préparation de l'examen de RECYCLAGE du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisée par le Comité Départemental de Sauvetage et de Secourisme de l'Eure et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Eure du 18 au 19 avril 2019 à EVREUX + le 08 mai 2019 à la base de loisirs de Léry-Poses.

Date et signature,

**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FORMATION
(agrafez vos pièces à la demande d'inscription)**

- une photographie d'identité (inscrire vos nom et prénom au dos),
- 1 enveloppe ½ format affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 20g et libellées à votre adresse,
- un certificat médical d'aptitude à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique (imprimé joint),
- une attestation d'assurance « responsabilité civile »,
- la photocopie du diplôme du B.N.S.S.A.,
- la photocopie de l'attestation de la formation continue au secourisme de moins d'un an au jour de l'examen,
- un chèque bancaire ou postal d'un montant de 150 € en règlement de la formation établi à l'ordre du **Comité Départemental de Sauvetage et de Secourisme de l'Eure.**

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, _____, Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour, M _____

Et avoir constaté qu' _____ ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignades.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présenté en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A _____ le _____

Signature: _____

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément :
Soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est :

- 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10),

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.